

Collectif de Sauvegarde de Royères

collectif.sauvegarde.royeres@gmail.com

87400 ROYÈRES

MAIRIE DE ROYERES

19 JAN. 2024

COURRIER "ARRIVÉE"

Mairie de Royères

2, Place de la Maire

87400 ROYÈRES

Royères, le 15 janvier 2024

A l'attention de Monsieur le Maire,

Objet : Projet de centrale photovoltaïque des Catherines et de mise en en application de la loi APER sur la commune de Royères

Monsieur Le Maire,

A la fin du conseil municipal du 15 décembre 2023, vous nous avez accordé un échange au sujet du projet de centrale photovoltaïque dit « Des Catherines », ce dont nous vous remercions.

Au cours de cet entretien nous vous avons remis une pétition signée en seulement 3 jours par 77 foyers représentant 201 habitants pour la plupart de Royères et de Saint Just le Martel (le projet se situant à la limite des 2 communes).

Nous vous avons d'abord signalé que la première motivation des signataires avait été le manque d'information sur ce projet.

En effet, pour accompagner le projet, la Mairie a décidé de lancer une révision simplifiée du PLU. Sauf erreur de notre part, celle-ci n'a été annoncée par aucun affichage en mairie ni sur les panneaux municipaux, ni par une information sur le site internet de la Mairie ou par une information dans la gazette communale, seul document pourtant distribué à toute la population de la commune. Dans ce cadre, vous avez organisé une « concertation » du 6 au 21 novembre (12 jours ouvrables). Cette concertation n'a elle aussi fait l'objet de quasiment aucune information. Nous avons seulement eu connaissance d'un entrefilet dans le journal « Le Populaire » du 31/10/2023 annonçant une réunion publique le 6 novembre. Sans la distribution d'une copie de cet article par le Président de l'association ADER, il est très probable que personne n'aurait eu la moindre information de cette réunion publique et de la « concertation » lancée. Entre ce manque de publicité et l'heure de réunion retenue (un lundi à 17h30, heure à laquelle la plupart des personnes en activité sont encore au travail), le résultat a été qu'une petite vingtaine de personnes a été présente à cette réunion. Au cours du conseil municipal du 15 décembre vous avez semblé regretter le peu de réactions de vos concitoyens dans le cadre de cette

« concertation » sur la révision du PLU. Celui-ci n'est pourtant pas surprenant au regard de cette communication a minima de la Mairie. De plus, même pour les plus impliqués et vigilants, ne disposer que de 17 jours pour prendre connaissance et analyser un dossier de révision du PLU, dossier de près de 100 pages ne permet de l'étudier convenablement. Nous tenons à indiquer que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de réaction sur ce dossier de modification simplifiée du PLU de Royères, qu'il n'appelle aucune réserve, bien au contraire. Nous avons notamment relevé que malgré le volume du dossier, celui-ci faisait référence à une étude d'impact (page 42) non mise à disposition du public, celui-ci n'apportait aucun élément sur la 1^{ère} phase de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) démontrant que le projet pouvait être évité (alors que celui-ci va bien conduire à une perte de Surface Agricole Utile et de zones naturelles par l'artificialisation de 26 ha de terres agricoles et boisées). Nous avons pu noter plusieurs autres imprécisions ou affirmations non justifiées telles que le flou sur le caractère d'Espace Boisé Classé des alignements de chênes sur les parcelles OC0026, OC0031 et OC1284, ou sur le fait que la zone concernée par le projet ne fait l'objet d'aucune exploitation agricole, ce qui a pourtant été le cas jusqu'en 1993 et l'est encore pour la parcelle OC0032 (2,54ha). Cependant, il ne s'agit là que de remarques issues d'un survol du dossier qui n'a pu être étudié de manière plus approfondie.

Pour conclure sur ce premier point, nous déplorons le délai bien trop court combiné à un manque clair de publicité autour de cette « concertation » pour un sujet aussi important et aussi complexe. Nous ne pouvons considérer qu'il s'agit d'une concertation de nature à permettre au public de prendre pleinement connaissance de l'ensemble du dossier et de porter un avis éclairé et surtout bien argumenté.

Concernant le projet de centrale photovoltaïque, le porteur de projet (ZE Energy) a organisé, avec le concours de la Mairie qui lui a laissé pour cela l'accès à la salle du Conseil Municipal, une première réunion d'information sur le projet le lundi 20 novembre. Là encore, nous pensons que la communication a été largement insuffisante pour annoncer cette réunion d'information. Et de ce fait un nombre réduit de personnes y a assisté. De plus, les informations données lors de cette réunion restaient minimales et manifestement bien plus destinées à permettre au porteur de projet de « cocher la case » de la concertation avec le territoire qu'à réellement permettre un débat sur le projet. Pour illustrer ce ressenti de concertation purement formelle, nous vous indiquons qu'un membre du collectif a envoyé un courriel de demande de précisions sur de nombreux points du document transmis par ZE Energy à l'issue de la réunion de présentation le 27 novembre 2023. Ce courriel est resté sans réponse à ce jour.

Ce manque d'information et l'importance de la surface de ce projet (qui contrairement à ce qui est indiqué dans la gazette de Royères de décembre 2023 n'est pas un projet « agri photovoltaïque » mais un projet de centrale au sol avec une maintenance par éco-pâturage selon ZE Energy) et son impact premier d'artificialisation de 26ha de terrains agricoles et boisés nous ont conduits, citoyens de Royères, à créer ce collectif.

Lorsque nous vous avons remis la pétition le 15 décembre dernier, nous vous avons indiqué que la première motivation des signataires était l'absence d'information. Nous vous avons alors évoqué la nécessité d'organiser une réelle concertation sur ce projet. Nous vous adressons ce courrier pour vous rappeler et vous demander formellement d'organiser cette démarche, le cas échéant avec l'appui de la Préfecture qui doit instruire la demande d'autorisation du dossier (et nous mettons M. Le Préfet en copie du présent courrier à cette fin). Celle-ci ne pourra se limiter à la seule enquête publique que vous avez évoquée. En effet, selon nous une enquête publique ne peut aboutir à des échanges de nature à permettre un débat citoyen, ce qui est l'objectif d'une véritable concertation.

Au-delà du seul sujet du projet de centrale photovoltaïque « des Catherines », nous constatons que contrairement à d'autres communes (Champnétery, Saint Léonard de Noblat ou La Croisille sur Briance par exemple), aucun débat ne semble envisagé par l'équipe municipale pour la mise en œuvre sur la commune de la loi APER et la définition des zones d'accélération des ENR, alors qu'oralement vous avez évoqué, M. Le Maire, que le projet des Catherines en constituerait l'un des éléments.

Nous demandons donc que la concertation que nous attendons porte également sur le sujet de la définition de ces zones d'accélération, considérant que l'équipe municipale n'a reçu aucun mandat des citoyens de Royères à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le collectif de Sauvegarde de Royères

Copie : M. Le Préfet de la Haute-Vienne, M. Vitte Président de l'association ADER, M. Chevallier
Président de l'association ETHER 87

